



PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction de la réglementation
des libertés publiques
et des étrangers
Bureau élections et
réglementation générale

Moulins, le **21 AVR. 2014**

Affaire suivie par S. ASENSIO
04.70.48.33.06
seraphin.asensio@allier.pref.gouv.fr

Circulaire n° 25 / 2014

Signalé

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes du département
(en communication à
MM. les sous-préfets de Montluçon et Vichy)

OBJET : Elections au parlement européen 2014 – étiquettes pour l'envoi de la propagande électorale.

Dans le cadre de l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen, qui aura lieu le 25 mai 2014, mes services vont devoir adresser à chaque électeur du département un pli contenant la profession de foi et le bulletin de vote de toutes les listes de candidats.

Pour ce faire, ils devront bien évidemment disposer des noms et adresses de tous vos électeurs français et ressortissants de l'Union Européenne inscrits pour ce scrutin.

Le dépôt des listes électorales sur la nouvelle application e-listelec ne permet pas à ce jour une fiabilité suffisante pour l'extraction d'un fichier global d'électeurs du département, d'autant plus que toutes les communes ne les ont pas déposées et qu'un certain nombre de fichiers ont été entièrement ou partiellement rejetés.

En conséquence, je vous demande de transmettre à mes services, pour le **22 avril**, un jeu d'étiquettes portant les adresses de vos électeurs, sur la base de vos listes électorales mises à jour à l'issue des élections municipales, en y incluant les jeunes de 18 ans inscrits d'office pour le scrutin du 25 mai.

Je tiens à insister sur l'importance de la communication de ces données, et par là-même de votre contribution, qui conditionne les travaux d'envoi de la propagande électorale et par conséquent la bonne organisation du scrutin.

*Comptant sur votre collaboration
Bien cordialement*

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Serge BIDEAU